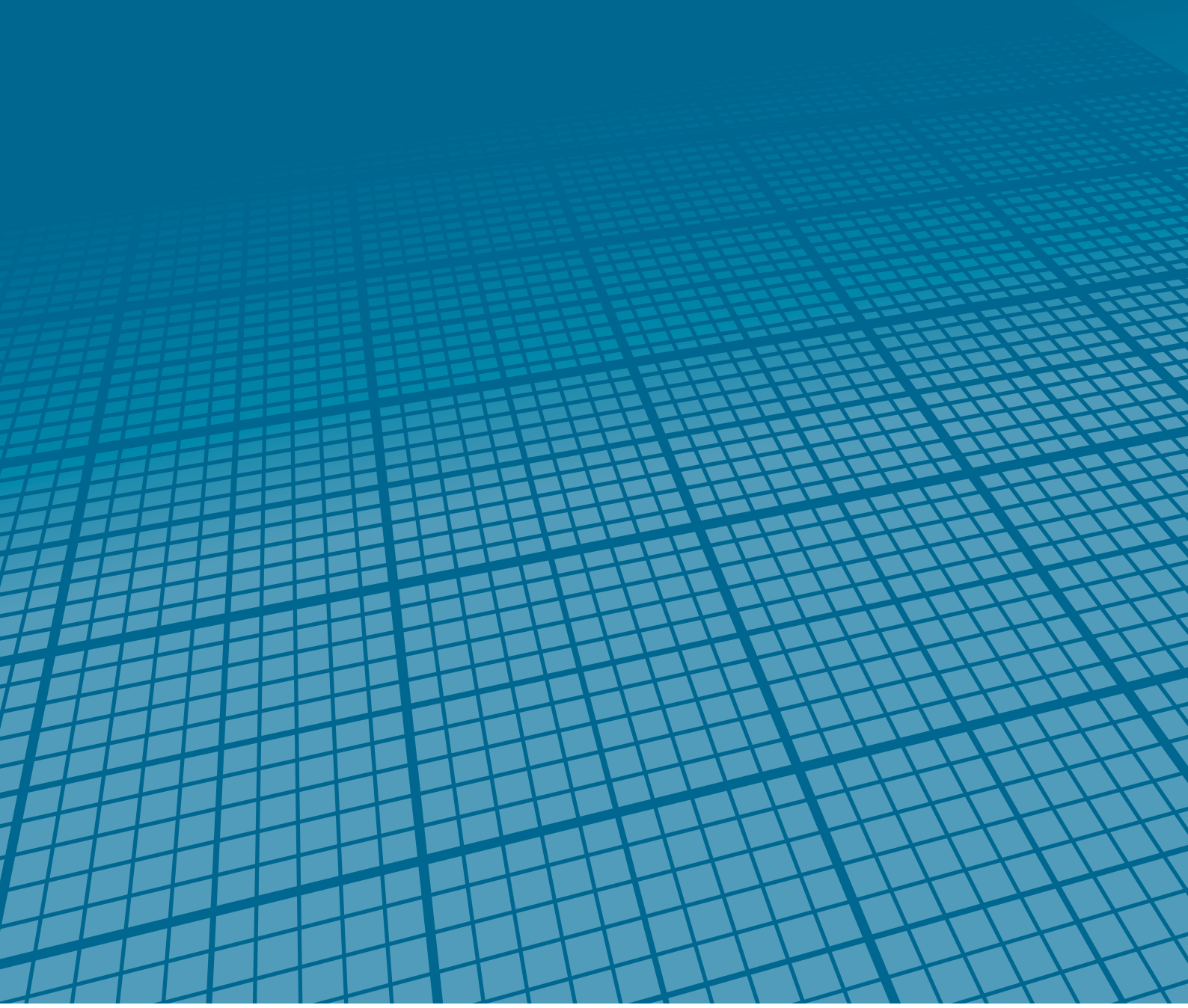


Chapitre 8

Les forces armées





Mission des Forces armées

Pays	Quelle est la mission des Forces armées?
Argentine	Les Forces armées, instrument militaire de la défense nationale, seront déployées face à des agressions provenant de l'extérieur perpétrées par des forces armées appartenant à un autre ou d'autres États, sans préjudice des dispositions de la loi n° 24.059 de la sécurité intérieure et de la loi n° 24.948 de la restructuration des Forces armées concernant les motifs pour lesquels l'utilisation d'instrument militaire est prévu et les dispositions qui définissent la portée d'une telle intervention dans les opérations de soutien de la sécurité intérieure. (<i>Reglamento de la Ley de Defensa Nacional</i> N° 23.554, décret N° 727/2006 - 13/06/2006, Art. 1)
Bolivie	La mission fondamentale des Forces armées est la défense et la préservation de l'indépendance nationale, la sécurité et la stabilité de la République et l'honneur et la souveraineté de la Nation; assurer la primauté de la Constitution politique, garantir la stabilité du gouvernement légalement constitué et contribuer au développement intégral du pays. (Constitution, Art. 208)
Brésil	Les Forces armées sont destinées à défendre la patrie et garantir les pouvoirs constitutionnels et, à l'initiative de ceux-ci, la loi et l'ordre. (Constitution, Art. 142) Participer à des opérations de paix. Elles coopèrent dans le développement national et dans la défense civile. (<i>Lei sobre as Normas Gerais para a Organização, o Preparo e o Emprego das Forças Armadas, para Estabelecer Novas Atribuições Subsidiárias</i> N° 117 - 02/09/2004, Art. 15 et 16)
Chili	Les Forces armées existent pour la défense de la patrie et sont essentielles pour la sécurité nationale. La préservation de l'ordre public pendant les élections et les plébiscites correspond aux Forces armées. (Constitution, Arts. 18 et 101)
Colombie	Les Forces militaires ont comme objectif principal la défense de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité du territoire national et de l'ordre constitutionnel. (Constitution, Art. 217)
El Salvador	La Force armée a pour mission la défense de la souveraineté de l'État et l'intégrité du territoire. Le Président de la République pourra disposer, exceptionnellement, de la Force armée pour le maintien de la paix intérieure, conformément à la Constitution. La Force armée collabore dans toutes les actions d'intérêt public qui lui sont confiées par l'organe exécutif et portent secours à la population en cas de catastrophe nationale. (Constitution, Art. 212)
Équateur	Les Forces armées ont comme mission fondamentale la préservation de la souveraineté nationale, la défense de l'intégrité et l'indépendance de l'État et la garantie de son système juridique. (Constitution, Art. 183) Elles collaborent au développement social et économique du pays. (<i>Ley Orgánica de la Defensa Nacional</i> , N° 74 - 19/01/2007, Art. 2)
Guatemala	L'Armée du Guatemala est une institution conçue pour préserver l'indépendance, la souveraineté et l'honneur du Guatemala, l'intégrité du territoire, la paix et la sécurité intérieure et extérieure. L'Armée prête sa collaboration dans les cas d'urgence ou de calamité publique. (Constitution, Arts. 244 y 249)
Honduras	Les Forces armées sont conçues pour défendre l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République, maintenir la paix, l'ordre public et la primauté de la Constitution, les principes du suffrage libre et l'alternance dans l'exercice de la Présidence de la République. Elles collaborent avec la Police nationale dans la préservation de l'ordre public. Elles collaborent avec les secrétariats de l'État et autres institutions, à leur demande, dans les tâches d'alphabétisation, éducation, agriculture, protection de l'environnement, voirie, communications, santé et réforme agraire. Elles participent dans les missions internationales de paix, sur la base des traités internationaux, apportent un soutien logistique de conseil technique, concernant les communications et les transports dans la lutte contre le trafic de drogue; elles collaborent avec leur personnel et leurs installations, pour faire face à des catastrophes naturelles et des situations d'urgence affectant des personnes et des biens; de même pour des

Pays	Quelle est la mission des Forces armées?
Honduras	programmes de protection et conservation de l'écosystème, d'éducation académique et de formation technique de leurs membres et autres d'intérêt national. En plus elles coopèrent avec les institutions de la sécurité publique, à la demande du Secrétariat d'État dans le bureau de la Sécurité, pour combattre le terrorisme, le trafic d'armes et le crime organisé, ainsi que la protection des pouvoirs de l'État et le Tribunal d'élections, à leur demande, dans leur installation et fonctionnement. (Constitution, Arts. 272 y 274)
Mexique	Défendre l'intégrité, l'indépendance et la souveraineté de la Nation; garantir la sécurité intérieure et la défense extérieure. Porter secours à la population civile en cas de besoins publiques, exécuter des actions civiques et des œuvres sociales qui tendent au progrès du pays; en cas de désastre, prêter assistance pour le maintien de l'ordre, du secours aux personnes et de leurs biens et à la reconstruction des zones atteintes. Employer le pouvoir naval de la Fédération pour la défense extérieure et contribuer à la sécurité intérieure du pays. (Ley Orgánica del Ejército y de la Fuerza Aérea Mexicanos, DOF 26/12/1986 - Dernière réforme: DOF 23/01/1998, Art. 1, et Ley Orgánica de la Armada de México, DOF 30/12/2002, Art. 1).
Nicaragua	L'Armée du Nicaragua est l'institution armée pour la défense de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale. Seulement dans des cas exceptionnels le Président de la République, en Conseil de ministres, pourra, pour soutenir la Police nationale, ordonner l'intervention de l'Armée du Nicaragua, lorsque la stabilité de la République serait menacée par d'importants désordres internes, calamités ou catastrophes naturelles. (Constitution, Art. 92)
Paraguay	Les Forces armées ont pour mission de surveiller l'intégrité territoriale et défendre les autorités légitimement constituées. (Constitution, Art. 173)
Pérou	Les Forces armées ont pour mission principale d'assurer l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République. Dans l'état d'urgence, elles prennent le contrôle de l'ordre intérieur si cela le décide le Président de la République. Elles participent au développement économique et social et la défense civile, conformément à la loi. (Constitution, Arts. 137, al. 1, 165 y 171)
République dominicaine	Le but de la création des Forces armées est défendre l'indépendance et l'intégrité de la République, maintenir l'ordre public et soumettre la Constitution et ses lois. Elles pourront intervenir, à la demande du pouvoir exécutif, dans les programmes d'action civique et dans les plans pour promouvoir le développement social et économique du pays. (Constitution, Art. 93)
Uruguay	Les Forces armées ont pour objectif fondamental de défendre l'honneur, l'indépendance et la paix de la République, l'intégrité de son territoire, sa Constitution et ses lois, agissant toujours sous le commandement du Président de la République, en accord avec le ministre concerné, conformément aux dispositions de l'article 168, al. 2°, de la Constitution. Sans porter préjudice à sa mission fondamentale, les Forces armées devraient soutenir et prendre en charge les plans de développement assignés, exécutant des actions d'utilité publique et en particulier en développant le facteur militaire, selon les exigences ou les attentes dans l'accomplissement de leur mission fondamentale. (Ley Orgánica de las Fuerzas Armadas, N° 14.157 - 05/03/1974, modifié par la Loi N° 15.808 - 07/04/1986, Arts. 2 y 3)
Venezuela	La Force armée nationale bolivarienne, a la mission de garantir l'indépendance et la souveraineté de la Nation, et assurer l'intégration territoriale au moyen de la défense militaire, la participation active dans le développement national, et la coopération dans le maintien de l'ordre intérieur. (Ley Orgánica de la Fuerza Armada Nacional Bolivariana, GO 5.891 - 31/07/2008, Art. 3)

Source: Élaboration propre basée sur la législation mentionnée.



Quantité d'effectifs des Forces armées 2008

Pays	Force terrestre	Force navale	Force aérienne	Total
Argentine	38.804	18.494	14.120	71.418
Bolivie	29.679	6.404	7.254	43.337
Brésil	221.788	43.708	69.247	334.743
Chili	39.911	19.675	11.331	70.917
Colombie	257.629	38.404	14.534	310.567
El Salvador	15.150	620	660	16.430
Équateur	24.135	7.258	6.055	37.448
Guatemala	12.425	897	871	14.193
Honduras	6.077	884	2.112	10.263 ⁽¹⁾
Mexique	198.697 ⁽²⁾	49.444	—	248.141
Nicaragua ⁽³⁾		9.412		9.412
Paraguay	8.644	1.728	1.283	11.655
Pérou	53.275	20.590	11.118	84.983
République dominicaine	24.801	9.896	10.144	44.841
Uruguay	16.234	5.403	2.984	24.621
Venezuela ⁽⁴⁾		163.364		163.364
				1.496.333

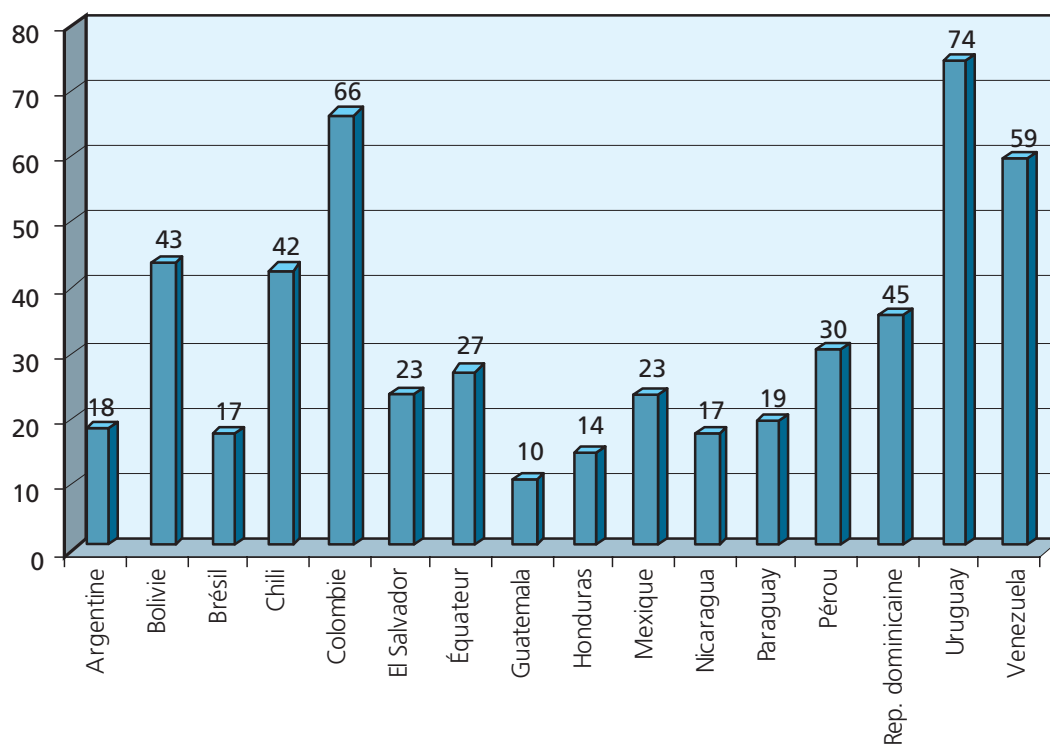
(1) Comprend 1.236 effectifs dans le Secrétariat de la Défense nationale, l'État-major conjoint, et dépendances.

(2) Comprend la Force aérienne.

(3) Sans information désagrégée.

(4) Sans information désagrégée. Comprend la Garde nationale.

Quantité d'effectifs militaires tous les 10.000 Habitants *



Source: Les organismes et les documents officiels tels qu'ils figurent dans la rubrique "les pays" de cette publication. Prises de données sur la population de l'Annuaire statistique de l'Amérique latine et les Caraïbes, 2007, CEPAL (projection de la population 2008).

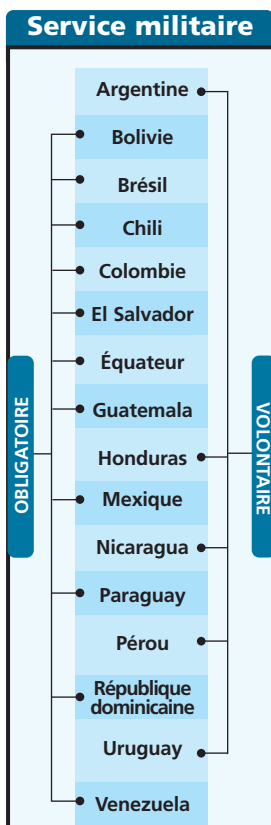
* Les effectifs militaires comprennent à la fois le personnel de combat comme celui d'autres services. Venezuela comprend la Garde nationale.

Siège des Bureaux des attachés dans la région des pays de l'Amérique latine

PE PR	Argentine	Bolivie	Brésil	Chili	Colombie	El Salvador	Équateur	Guatemala	Honduras	Mexique	Nicaragua	Paraguay	Pérou	République dominicaine	Uruguay	Venezuela
Argentine		●	●	●	●		●			●		●	●		●	●
Bolivie	●		●		●		●					●	●		●	●
Brésil	●	●		●	●		●	●		●		●	●		●	●
Chili	●		●		●	●	●		●	●		●	●	●	●	●
Colombie	●		●	●		●	●	●	●	●			●		●	●
El Salvador				●	●			●	●	●	●					
Équateur	●		●	●	●					●			●			●
Guatemala			●			●			●	●				●		
Honduras					●	●		●		●	●					
Mexique	●		●	●	●	●		●	●		●					●
Nicaragua						●		●	●	●						
Paraguay	●	●	●	●											●	
Pérou	●	●	●	●	●		●			●						●
République dominicaine					●											●
Uruguay	●		●	●						●		●				
Venezuela	●	●	●	●	●	●	●			●			●	●		

PE: pays émetteur / PR: pays récepteur

Source: Les organismes et les documents officiels tels qu'ils figurent dans la rubrique "Les Pays" de cette publication. Le pays où l'attaché réside est considéré ici comme le siège, au de la d'être accrédité dans un ou plusieurs pays. Les attachés de l'Amérique latine s'occupent des affaires concernant la défense (attachés à la Défense ou peuvent représentes les Forces (attachés militaires).. Seulement sont inclus dans l'étude comparative les pays analysés dans cette publication.



Année d'intégration des femmes dans la carrière d'officiers

Pays	Unités professionnelles			Unités commando		
	Force terrestre	Force navale	Force aérienne	Force Terrestre	Force Navale	Force Aérienne
Argentine	1982	1981	1982	1997	2001	2001
Bolivie	1982	—	2004	1979	—	2007
Brésil	1992	1980	1982	1998	1998	2001
Chili	1974	2003	1974	1995	2007	2000
Colombie	1982	1984	1977	s/d	1997	1997
El Salvador	s/d	s/d	s/d	2000	2000	2000
Équateur	1956	1977	2000	2003	2003	2003
Guatemala	1967	1967	1967	1997	2000	2001
Honduras	1970	1975	1970	1998	1998	1996
Mexique	1938	1938	1938	2007	2008	2007
Paraguay	1970	s/d	s/d	2003	2003	2003
Pérou	1997	1997	1997	1997	1998	1998
Uruguay	1996	1998	1994	1998	2000	1997
Venezuela*	1980	1979	1980	2002	2002	2002

Garde Nationale, 1970 (Professionnelle). et 2002 (Commando).

Source: Les organismes et les documents officiels tels qu'ils figurent dans la rubrique "Les Pays" de cette publication.



Une analyse:

Coopération et collaboration dans l'hémisphère: leçons apprises dans les opérations de paix

■ Margaret Daly Hayes, PhD*

■ Pendant presque deux décennies les pays de l'hémisphère occidental ont discuté de l'architecture de la sécurité régionale pour savoir si elle devait être reconstituée et renouvelée et comment.¹ Une grande partie de la discussion a eu lieu dans le cadre des Sommets des Amériques, les réunions semestrielles des ministres de la Défense des Amériques et l'Organisation des États américains. Malgré cela, ces discussions n'ont pas dégagé une vision claire ni des accords. Cependant, nous pouvons apprécier sur le terrain une collaboration et une coopération continue et considérable, autant entre les pays qu'entre leurs Forces armées

Cette coopération et collaboration commence à définir un nouveau cadre de la sécurité orienté sous régionale, souple et construit, dans le meilleur des cas, sur la base d'un échange d'information, standardisation des équipements, entraînement et doctrine, collaboration et coordination entre les forces, avec les gouvernements civils et des organismes non gouvernementaux, et une capacité à collaborer et à coordonner de manière à mieux utiliser les capacités des pays et des institutions de l'hémisphère

■ La coopération et la collaboration existantes commencent à définir un nouveau cadre de la sécurité de la région.

Coopération et mesures de confiance mutuelle

En 1991, l'Assemblée générale de l'OEA a convoqué à une réunion d'experts pour discuter les mesures de confiance mutuelle et les mécanismes de sécurité dans la région. Ultérieurement, la Réunion des experts de 1995 a exhorté les États membres à s'engager à notifier leurs exercices militaires préalablement, à participer

* Professeur des études de sécurité, Georgetown University.

¹ Pour une histoire de ce débat, voir DALY HAYES, Margaret, "Building Consensus on the Security Architecture for the Hemisphere", dans MACE, Gordon; THERIEN, Jean-Paul et HASLAM, Paula (dir.) *Governing the Americas: Regional Institutions at the Crossroads*. Lynne Reiner Publishers. Boulder, 2007.

du Registre des armes classiques de l'ONU, à échanger des informations sur les politiques de la défense et à permettre la présence des observateurs militaires dans leurs exercices militaires. Cette liste s'est élargie en 1998 et 2003, lors de l'élaboration d'une liste des « mesures illustratives de confiance mutuelle », notamment:

- **Mesures politiques et diplomatiques**, telles que la planification conjointe dans les affaires d'intérêt commun; la promotion des contacts législatifs pour les débats sur les questions de la sécurité; les réunions bilatérales de haut niveau; le renforcement de la coopération dans la lutte contre la criminalité transnationale et la préparation et la réponse aux catastrophes naturelles; l'échange d'expériences dans l'organisation et renforcement des Ministères de la Défense et la coopération et l'harmonisation légale dans les domaines de la sécurité.
- **Mesures culturelles et éducatives**, telles que le développement des programmes scolaires qui promeuvent les valeurs démocratiques et une culture de la paix; le soutien aux études régionales concernant la paix et le développement; des séminaires concernant le rôle des médias comme formateurs d'opinion publique; des séminaires sur la surveillance des droits de l'homme dans les institutions militaires et la police; la promotion des cours sur le désarmement, la limitation d'armements et des questions connexes, dans les instituts de service extérieur; l'échange entre le personnel des Ministères des Affaires étrangères et entre leurs instituts de formation; et finalement, des rencontres sportives entre les policiers et les militaires.
- **Mesures militaires**, y comprises celles énumérées aux réunions de Santiago et San Salvador: notification des exercices; échange d'information et de personnel; expériences dans les missions de paix; analyse des problèmes d'intérêt spécifique et échange de manuels et de procédures pour les forces qui opèrent dans les zones de frontières; échange d'information et de personnel dans les domaines de l'éducation et de l'entraînement; et finalement, développement de mesures coopératives pour la vérification des sujets et des activités.
- **Autres mesures**, par rapport à la nécessité de développer des mesures coopératives dans les différents domaines liées aux nouvelles menaces, préoccupations et d'autres défis pour la sécurité de la région. De même, les recommandations des experts pour que les corps compétents de l'OEA et d'autres institutions développent des mesures par rapport au terrorisme, trafic illégal de drogues, substances chimiques, personnes et armes; et les thèmes de corruption, du blanchiment d'argent, de l'environnement, du HIV-SIDA et d'autres sujets.

Au fil des années nous avons vu quelques exemples de plusieurs de ces actions. Cependant, les Forces militaires ont dirigé les initiatives vers la coopération et la collaboration. Les exemples incluent la fréquente réalisation des exercices militaires bilatéraux, l'initiative de l'Argentine et du Chili de créer un Bataillon combiné pour les opérations de paix, la Conférence des Forces armées centraméricaines (CFAC), et le Système de la sécurité régionale des Caraïbes. L'expérience récente de plusieurs pays dans la Mission de stabilisation des Nations unies en Haïti, MINUSTAH, apporte une accumulation d'expériences et de leçons pour guider les collaborations futures. Cet article résume quelques unes des leçons "appries", sur la base des rapports établis par les participants latino-américains dans la mission.²

■ Les Forces militaires ont dirigé les initiatives vers la coopération et la collaboration.

² Ce résumé est basé sur DALY HAYES, Margaret. *Operaciones de Paz: Experiencias Latinoamericanas y Oportunidades*. Rapport présenté à la Junte interaméricaine de la Défense, 28 août 2007.



L'ONU a autorisé MINUSTAH dans le chapitre VII de sa Charte, lui donnant la mission militaire de préserver un environnement sûr; de collaborer avec la Police de l'ONU et la Police nationale haïtienne (PNH), d'assister dans la réforme et la restructuration de la PNH et au processus de démobilisation, désarmement et réintégration (DDR) et, finalement, de maintenir l'ordre public par le soutien à la PNH. Dès le début, la force militaire a été obligée de participer à un large éventail d'activités, y compris les activités de sécurité publique et humanitaires prolongées.

Peut-être que la plus importante leçon apprise soit que les missions du maintien de la paix ne doivent pas être improvisées. Le Général brésilien Heleno Ribero a indiqué que, dès son début, MINUSTAH a subi des entraves à cause du lent déploiement des Forces. Les pays n'étaient pas familiarisés avec les systèmes de l'ONU, particulièrement avec les procédures des contrats civils. Les opérations de paix exigent qu'autant les Forces armées que les dirigeants civils soient au courant des procédures standardisées de planification, de conduite des opérations et de la logistique. Tandis que 10 des 34 pays de l'hémisphère ont signé le mémorandum d'entente pour soutenir les accords de déploiement rapide de l'ONU (*Stand-by*), très peu sont capables et formés pour le déploiement des unités en 15, 30 ou 90 jours, auquel ils se sont engagés. Tandis que le Chili a été capable de déployer en Haïti une force de trois cents hommes en peu de jours, d'autres pays ont eu besoin de jusqu'à un an pour préparer leurs forces.

■ Les unités les plus effectives dans les missions de paix sont celles qui ont été formées préalablement, qui se sont entraînées ensemble, et qui arrivent avec leur propre équipement, préparé pour la mission.

Planification

La meilleure planification possible est celle qui s'effectue lorsqu'elle est conduite de manière conjointe (interservices) et combinée (multinationale), et lorsqu'on établit un État-major combiné en permanence, pour communiquer d'une seule voix aux différentes forces de la mission. Un commandement et contrôle décentralisé est moins efficace qu'un contrôle coordonné ou de collaboration. Souvent, il est utile de pouvoir combiner les capacités de différentes unités de plusieurs pays. À Haïti, les ingénieurs chiliens et équatoriens se sont combinés pour fournir un effort unifié, expérience qui a été saluée par les deux pays. Les vétérans de MINUSTAH reconnaissent qu'une mission de paix qui a du succès nécessite de la part de chaque pays une conciliation de sa doctrine et de son contrôle avec les procédures de l'ONU. Les règles d'engagement doivent refléter ce qui a été accordé concernant les règles de l'opération de paix, et les troupes doivent être au courant de la différence. De façon similaire, les règles de discipline doivent être uniformes pour tous les intégrants de la mission.

Les unités les plus efficaces dans les missions de paix sont celles qui ont été formées préalablement, qui se sont entraînées ensemble, et qui arrivent avec leur propre équipement, choisi pour la mission. Cela donne à penser que les pays ont besoin de commencer à planifier et à préparer leurs unités avec une bonne avance, avec les capacités spéciales qu'elles essaient de fournir sous l'accord *Stand-by*.

La préparation pour les missions doit s'élargir et s'approfondir, comprenant la couverture des opérations urbaines, des techniques de négociation, et des procédures de communication standardisées (radio). Les vêtements des troupes doivent être adaptés au climat de la mission (point qui a été signalé par ceux qui proviennent du Cône sud). Les troupes peuvent avoir besoin d'un plan de vaccination spécial, et le personnel médical doit être au courant des calendriers de vaccination standards. L'anglais, langue des opérations de paix, doit être renforcé, dans le cadre de la préparation générale des Forces.

Logistique

La logistique – les équipements et les provisions – présente des défis spéciaux. La différence entre l'équipement utilisé par les différentes unités et les forces nationales présentent un défi spécial, et compte tenu de la variété dans cet inventaire parmi les Forces armées de l'Amérique latine, ces différences sont sérieuses. Une leçon de MINUSTAH indique que la meilleure pratique est que, dans la plus grande mesure du possible, tout l'équipement utilise le même type de carburant, simplifiant ainsi l'approvisionnement. La présence d'une variété de différents genres d'équipements et de modèles, soient des hélicoptères, des camions ou d'autres, rend plus difficile autant les travaux de réparation que l'obtention des pièces détachées nécessaires. La planification a besoin de tenir compte de ces points-là. À l'avenir, les pays pourraient vouloir réfléchir à normaliser l'équipement qu'ils planifient de consacrer aux missions de paix. En Haïti, par exemple, le véhicule idéal était petit, léger, blindé, avec un châssis haut et une protection latérale et supérieure.

L'expérience de MINUSTAH a alerté les participants à propos du besoin de mieux comprendre les procédures contractuelles de l'ONU. Les leaders doivent comprendre comment coordonner et synchroniser les activités avec la Police de l'ONU (UNPOL), la Croix rouge, les autorités locales et d'autres forces; et les Forces doivent incorporer du personnel autant légal que des relations publiques, dans leurs paquets standardisés de déploiement.

MINUSTAH a été conçue en grande partie comme une opération terrestre, et les Forces terrestres ont patrouillé tout au long du pays. Les proximités du milieu marin et les zones côtières n'ont pas été si bien protégés et (comme l'a signalé un officier de la marine), cela a été l'une des raisons par lesquelles il était si difficile de contrôler le trafic illégal de drogue et de personnes, ainsi que la contrebande. L'expérience souligne le besoin d'une planification conjointe (Armée de terre, de l'air et de la mer) plus robuste pour la préparation des missions.

Une autre leçon d'Haïti indique que les forces militaires devront souvent travailler avec les forces de la police. D'abord elles doivent établir la sécurité, et se préparer pour être à la fois des soldats et des policiers, sachant à quel moment il faut échanger les rôles. Elles doivent aussi être capables de travailler avec des groupes humanitaires; et savoir que, presque certainement, elles seront impliquées dans l'approvisionnement de services humanitaires, spécialement pendant les premiers jours d'une opération. Elles voudront souvent en faire davantage pour aider les populations qu'elles rencontrent. Néanmoins, il est important de savoir que souvent la meilleure façon de les assister sera en guidant les autorités locales dans la reconstruction de leurs propres systèmes. Ces systèmes comprennent la police, la santé, l'éducation et l'agriculture, lesquels ont été tous trouvés dans un très mauvais état en Haïti et « presque sans assistance de la part du gouvernement ». Pour faire face à ces sujets systémiques du développement, les pays qui contribuent avec les forces doivent aussi comprendre la nature complexe du développement et de l'acteur, fournissant de l'assistance à long terme.

■ L'expérience de MINUSTAH a alerté les participants sur la nécessité de mieux comprendre les procédures contractuelles de l'ONU.

Construisant sur les leçons apprises

En l'année 2000, le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a créé un groupe spécial pour élaborer des recommandations vers le renforcement de la capacité permanente de l'ONU pour la construction et le maintien de la paix. Le Rapport Brahimi³, a fait appel, parmi d'autres choses, au renforcement du systè-

³ Nations unies 2000. Rapport du groupe spécial sur les opérations de paix des Nations unies, diffusé sur http://www.un.org/spanish/peace/operations_report.moyens.de.transport.et.entraînées.selon.les.normes.des.Nations.unies.



me existant des unités *Stand-by*⁴. Il a exhorté à considérer les brigades régionales (multi pays) ou « des groupes de travail », capables de fournir des unités hautement qualifiées, cohérentes et correctement entraînées, avec leur propre équipement, qui fonctionneraient en vertu des normes standardisées de l'ONU. L'Argentine et le Chili sont en train de développer un bataillon combiné qui se déploiera en 2009. Depuis 1993, une quantité de forces latino-américaines se sont jointes à la Mission argentine à Chypre (UNFICYP) et, comme on l'a signalé, des ingénieurs équatoriens se sont combinés avec des ingénieurs chiliens en Haïti. Les armées d'Amérique centrale coopèrent et coordonnent de manière régionale au moyen des CFAC, et elles ont récemment mis en fonctionnement un réseau civil militaire de réponse rapide aux catastrophes dans la région. Ce réseau inclut un échange d'information régionale, et le stockage de matériel commun pour répondre à des catastrophes. Les pays des Caraïbes sont en train de mettre en oeuvre un effort de coopération similaire, et ont démontré leur habileté pour coordonner des opérations complexes de sécurité pendant la Coupe mondiale de cricket, des capacités qu'ils ne veulent pas perdre. La coopération aux frontières en Amérique du Sud est en train d'augmenter, en même temps que les pays cherchent à en finir avec les organisations criminelles transnationales qui trafiquent des drogues, des armes, des personnes et des biens.

Les leçons apprises, autant à Haïti que dans ces autres efforts fournissent de nombreux exemples de pas à suivre pour améliorer la capacité de réponse de la région et des pays. Elles sont éminemment pratiques, mais elles impliquent la mise à jour de pratiques et de procédures dans plusieurs sens. Beaucoup d'entre elles ont des conséquences dans la politique, telles que le besoin d'une plus grande standardisation des doctrines (comprenant l'incorporation de la doctrine de l'ONU); une plus grande interopérabilité entre les Forces nationales et, idéalement, une plus grande synchronisation des capacités entre les nations. Elles ont aussi des conséquences dans les domaines de l'acquisition et de la modernisation des équipements. Le remplacement des équipements obsolètes peut permettre aux forces d'être plus efficaces et d'opérer à un coût plus faible. Elles supposent le besoin d'un support logistique plus coordonné et intégré, comprenant une plus grande intégration de la planification entre les Armées de terre, les Marines et les Forces de l'air; entre les responsables de la planification civile et la militaire; et avec les organismes du gouvernement chargées des fonctions spécialisées dans la santé, l'éducation et le développement agricole, par exemple.

Tandis que notre région se transforme véritablement en une région de paix, les occasions de travailler ensemble augmentent, en exploitant les ressources combinées des multiples associés. La collaboration, la coopération et l'adoption de politiques et pratiques qui augmentent l'interopérabilité, permettent à l'ensemble des Forces d'être plus efficaces qu'une simple somme de parties individuelles. Les leçons d'Haïti et d'autres opérations de collaboration ont été signalées. Dans quelques pays elles sont déjà en train d'être apprises et utilisées, tandis que dans d'autres elles sont encore en train d'être analysées. Elles fournissent un cadre d'information pour commencer à penser comment les nations et les forces peuvent mieux collaborer et coopérer à l'avenir, pour fournir une réponse plus forte, effective et soutenable face aux défis auxquels sont confrontés la région et le monde.

■ Tandis que la région se transforme véritablement en une région de paix, les occasions pour travailler ensemble augmentent.

4 Le système de forces en attente (*Stand-by*) des Nations unies a été créé en 1990. Sous un accord *Stand-by* les pays s'engagent à fournir une force de brigade capable de se déployer en 15, 30 ou 90 jours après être notifiés. Les forces doivent arriver préparées, avec leur propre équipement et logistique, la maîtrise de la langue, leur propres moyens de transport et entraînées selon les normes des Nations unies.

LES PAYS

